

LA PRO-A

Reconversion ou promotion par alternance



by Formapi

C'est quoi ?

La PRO-A permet aux salariés de favoriser leur évolution ou promotion professionnelle et leur maintien dans l'emploi.

Pour qui ?

Aux salariés en contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ;

Aux salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion (CUI) à durée indéterminée ;

Aux salariés, sportifs ou entraîneurs professionnels, en contrat de travail à durée déterminée (CDD) ;

Aux salariés placés en activité partielle ;

Les salariés ne doivent pas dépasser un niveau d'étude équivalent à la licence.

Vous êtes salarié et souhaitez obtenir une promotion sociale ou professionnelle, acquérir une qualification supplémentaire ?

Objectifs ?

Faciliter un changement de métier ou de profession ;
Obtenir une promotion sociale ou professionnelle ;
Apprendre un métier en alternant les périodes de formation théorique et pratique.



Quelle démarche ?

Le candidat doit se rapprocher de son employeur et lui expliquer son projet.

Comment est financé cette formation ?

Son employeur doit se rapprocher son opérateur de compétences (OPCO) afin de s'assurer de l'éligibilité du projet. L'OPCO peut prendre en charge tout ou partie des frais pédagogiques.

